

VIC infos

LE MOT DU MAIRE



Chères Vicoises, chers Vicois,
Chères Lagraulassiennes,
chers Lagraulassiens,

2017 vient de s'achever et l'année 2018
nous tend maintenant les bras !

Permettez-moi de vous souhaiter, à toutes et
tous, une très bonne et heureuse année 2018.

Je vous adresse à chacun, ainsi qu'à tous ceux qui
vous sont chers mes vœux de santé, joie, bonheur et réussite.

Pour notre commune aussi, j'espère le meilleur pour 2018 ! Si cette
nouvelle année arrive bien évidemment avec son lot d'inquiétudes,
notamment concernant la compensation promise par l'Etat des
recettes de la taxe d'habitation – environ 11% des recettes pour
notre commune – je veux croire en notre capacité de construire un
bel avenir pour notre territoire.

C'est, en tout cas, ce à quoi mon équipe et moi-même nous nous
employons chaque jour. 2018 verra ainsi la concrétisation et la
poursuite des actions engagées et c'est avec toujours autant de
volonté que j'aborde cette nouvelle année.

Meilleurs vœux à tous !

Bien à vous,

Le Maire,
Michel Espié

SOMMAIRE

Actualité municipale.... p.2-5

**Page du groupe
minoritaire p.6**

Vie associative p.7

La petite histoire..... p.8

Ville de



VIC-FEZENSAC

ACTUALITE municipi

LES PAIEMENTS EN LIGNE MAINTENANT POSSIBLES.

La Mairie de Vic-Fezensac développe ses services numériques.

En effet, le 12 décembre dernier, une convention a été signée entre le Maire de Vic-Fezensac et le Directeur Départemental des Finances Publiques (DGFIP) afin de permettre à l'ensemble des administrés de régler en ligne les factures émises par la Mairie en passant par le site internet de la commune : www.ville-vicfezensac.fr.

Le dispositif, opérationnel depuis quelques semaines, permettra à chacun de payer



facilement via internet les titres de restaurant scolaire, les factures d'assainissement, etc. Ces transactions s'opèrent via la plateforme TIPI en cliquant sur le logo placé à droite de la page d'accueil du site internet puis en suivant les instructions.

Ce service vient simplifier les

transactions et permet au plus grand nombre d'accéder au portail de paiement 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Bien évidemment, les personnes qui le souhaitent peuvent continuer à régler leurs titres par chèque, en numéraire ou par prélèvement.

IMMEUBLE DU 1 RUE DU MAS BEILH : ACHAT POUR L'EURO SYMBOLIQUE.

En 2015, les propriétaires du bâtiment situé 1 rue du Mas

Beilh (anciennement la rue du Mas Vieux) avaient fait part, par courrier, de leur souhait de faire don sans condition de cet immeuble à la Commune de Vic-Fezensac. Monsieur le Maire, au regard de la situation du bien, avait alors accepté.

Aujourd'hui, la procédure suit son cours mais l'acte n'a pas encore été rédigé. Constatant le nombre important d'héritiers, cette donation se transformera, finalement, en une vente pour l'euro symbolique afin d'éviter des hypothétiques recours dans les années à venir. La situation devient d'autant plus urgente que l'immeuble se dégrade et pourrait devenir un danger pour la circulation des véhicules et des piétons.

La Commune espère donc acquérir rapidement ce bien afin de procéder à sa mise en sécurité et pourquoi pas y installer, à terme, un petit square et quelques places de parking.

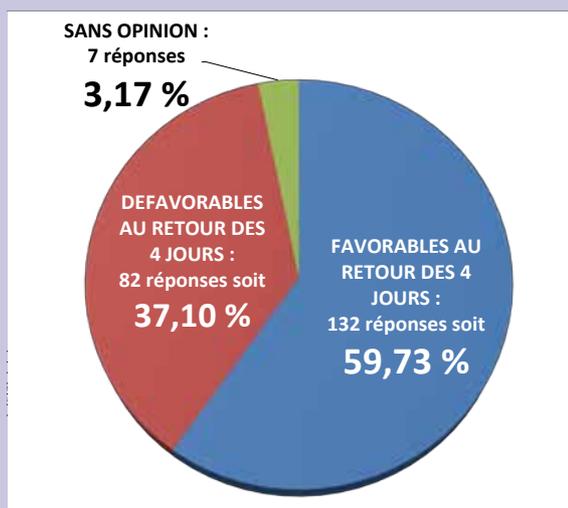


LES RESULTATS DE LA CONSULTATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Comme annoncée, en fin d'année, une consultation sur les rythmes scolaires a été lancée auprès des parents d'élèves, des enseignants et du personnel municipal des écoles. Deux questions simples : êtes vous favorable à un retour à la semaine de 4 jours et pourquoi.

Pour le moment, aucune décision n'est arrêtée. La décision définitive sera prise dans les mois à venir. Néanmoins, les questionnaires maintenant récupérés et dépouillés, voici les résultats de la consultation.

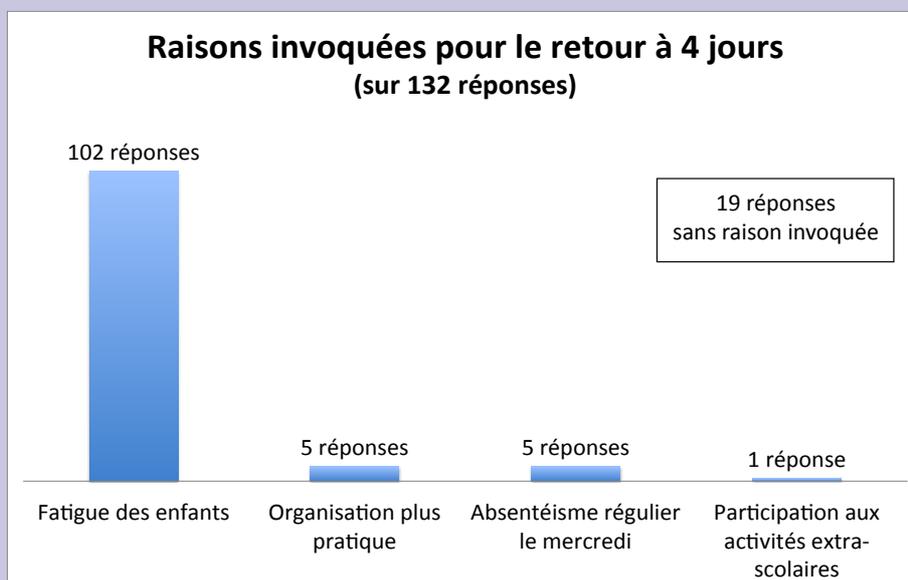
Nombre de questionnaires distribués : 308
 Nombre de questionnaires récupérés : 221



Le résultat de cette consultation est donc nettement favorable à un retour à la semaine de 4 jours.

Les justifications invoquées sont finalement presque toujours les mêmes.

- la fatigue des enfants liée aux 4 jours et demi
- la question de l'organisation pour les parents
- l'absentéisme régulièrement constaté des enfants le mercredi
- la participation aux activités extra-scolaires : clubs sportifs ou associations culturelles



MISE EN SECURITE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Régulièrement est évoquée la question de la sécurité dans les établissements scolaires et différentes consignes sont transmises par les intervenants en la matière. La commune de Vic-Fezensac n'y échappe pas.

A la suite de la vague d'attentats perpétrés ces dernières années, les écoles réalisent régulièrement, à la demande de l'inspection d'académie, des exercices dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). En 2017, un de ces exercices s'est tenu en présence de la Gendarmerie et de la sécurité civile. Diverses préconisations ont été faites, à l'issue de cette journée, afin de renforcer la sécurité



des élèves. Il a été demandé notamment l'installation d'une alarme d'intrusion, distincte de l'alarme incendie, (qui doit pouvoir être activée depuis chaque classe), ou encore, la pose de barrières de sécurité à l'entrée des établissements.

Ces réalisations ont été étudiées par la Municipalité et entérinées lors du Conseil Municipal de décembre 2017. L'installation

de l'alarme à l'école élémentaire se fera donc dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du bâtiment, certainement courant 2018. Par ailleurs, une barrière sera installée devant l'école maternelle afin d'éviter toute intrusion. Le montant des dispositifs s'élevant tout de même à près de 17 000 euros, une subvention de l'Etat a été sollicitée à hauteur de 10 000 euros.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS SAUVAGES

Face à la prolifération des chats errants dans notre commune et

aux alentours, la Mairie de Vic-Fezensac a décidé de signer une convention avec l'association 30 millions d'amis afin de mettre en place une campagne de stérilisation.

Le principe du dispositif est simple.

Il permet à la Mairie d'attraper les chats errants, de vérifier s'ils sont tatoués ou pucés. Dans la négative, les vétérinaires procéderont au tatouage des

animaux au nom de 30 millions d'amis et les stériliseront. L'association prend en charge l'opération à hauteur de 80 euros pour une femelle et 60 euros pour un mâle. Le reste à charge pour la commune est de 16 euros pour une femelle et 10 euros pour un mâle.

La Municipalité invite donc les habitants à veiller à ce que leurs animaux soient bien tatoués ou pucés et à signaler les chats errants afin de faire le nécessaire.



DAVANTAGE DE PRODUITS CIRCUITS-COURTS ET BIO A LA CANTINE

Depuis déjà bon nombre d'années, la Mairie de Vic-Fezensac fait de multiples efforts pour servir aux élèves des écoles des produits de qualité au restaurant scolaire. Pour 2018, la Mairie décide de développer cette démarche.

L'objectif est de renforcer encore davantage le nombre de produits issus de la production locale dits « circuits-courts » ainsi que de l'agriculture biologique. Pas de menus intégralement bio pour faire du pur affichage, simplement des commandes toujours plus responsables pour améliorer la qualité alimentaire des repas de nos jeunes élèves.

Bien évidemment, en parallèle, l'équipe en cuisine du restaurant scolaire continuera à privilégier, dès que cela est possible, le « fait maison ». C'est bien ce qui fait le succès des frites de la cantine de Vic non ?



EN BREF

COMMERCES

Ouverture le dimanche.

Suite à une demande de l'association des artisans et commerçants vicois (ACAV), le Conseil Municipal de Vic-Fezensac, dans le cadre de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, a rendu un avis favorable afin d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces jusqu'à 12 dimanches par an.

ENQUETE PUBLIQUE

Ventes, déclassements et classements de chemins ruraux.

Suite à des constats des services techniques et diverses demandes de riverains, il est apparu qu'un certain nombre de déclassements ou classements de chemins ruraux étaient nécessaires afin de mettre correctement à jour les documents municipaux. Une enquête publique va donc être lancée pour diverses situations : vente du chemin rural N°24 dit de Lubet à Lagraulas, déclassement en chemin rural de la voie communale de Larrieu au pont de Laouarde, de la voie N°5 dite de Luc et de la voie communale N°5 bis dite de Courray à Lagraulas, déclassement en chemin rural de la voie communale N°12 dite de Barbazan à Lasserre à Vic-Fezensac, classement en chemin rural de la voie privée dite « chemin de Martin » à Vic-Fezensac.

Un commissaire enquêteur sera prochainement désigné et des informations seront communiquées par voie de presse. En attendant, les administrés qui souhaitent avoir de plus amples informations sont invités à prendre contact avec la Mairie.

GROUPE minoritaire

Notre site : groupeminoritairevic.com

VOEUX

Le groupe d'opposition souhaite que l'année 2018 soit synonyme de bonheur et de réussite pour chacun d'entre vous : santé, amour et heureuses surprises !

Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez et profitez au mieux des moments de bonheurs si précieux. Très bonne année également à

ceux qui s'impliquent dans le cadre associatif ou autre pour apporter du soutien à tous ceux, nombreux, qui connaissent des difficultés.

CA BOUGE A CARGET !

Même si l'action et le développement économique relèvent de la compétence de la Communauté de Communes D'Artagnan en Fezensac, les Vicois méritent d'être informés de l'évolution de cette zone d'activités.

2 faits ont marqué ce dossier ces dernières semaines :

- Tout d'abord, la proposition d'achat d'un terrain de 8 800 m² et le dépôt d'un permis de construire pour une activité de « bâtiment industriel, artisanal et d'une aire de stationnement ». Cette première implantation en attirera-t-elle

d'autres ? C'est notre vœu le plus cher.

- D'autre part, c'est le désaveu infligé au Président de la Communauté qui aurait souhaité doubler la surface dédiée au photovoltaïque et par conséquence, réduire d'autant la partie destinée à accueillir des entreprises.

Une majorité d'élus communautaires s'est prononcée pour le respect du Plan local d'urbanisme qui fixe à environ 1,15 ha la surface pouvant recevoir une installation photovoltaïque ; la zone de Carget s'étendant sur

7 ha. Accepter cette proposition aurait abouti à réduire à environ 4 ha la superficie disponible pour l'implantation d'activités. Cette zone aménagée est actuellement l'unique possibilité pour notre commune, de recevoir des entreprises artisanales et commerciales, en bordure de la route nationale 124 ; c'est aussi un des seuls moyens qui permettra le développement économique de notre ville.

Notons l'étonnant silence sur ces sujets de Michel Espié, Président de la commission économique de la Communauté !

DESTINATION SOLIDARITE

Amis Vicois et Lagraulassiens, une destination exotique vous ferait plaisir ?

Créez ou adhérez à une association et notre Maire - peu regardant - vous subventionnera ! Lors du dernier conseil municipal, des subventions concernant deux rallyes solidaires étaient à l'ordre du jour : un en Argentine et l'autre au Maroc pour planter des palmiers dattiers ; excusez du peu !

Après questions du groupe minoritaire, les imprécisions, les

explications confuses et gênées qui sont ressorties du débat nous permettaient de douter du caractère réellement altruiste et solidaire des projets.

Quatre conseillers de la majorité, sensibles à nos arguments ont voté avec nous contre ces deux projets ; attitude courageuse dès lors que le conseil municipal est depuis le début une simple chambre d'enregistrement des volontés du Maire et de certains de ses adjoints.

Le vote final a permis à M. le

Maire d'ajouter ces sommes au budget subvention, au mépris des règles et des critères équitables instaurés et respectés depuis des années.

Les associations locales qui oeuvrent tout au long de l'année pour proposer des animations aux Vicois devraient apprécier.

Peut-être qu'au prochain Noël, nos seniors de plus de 80 ans recevront une, voire deux dattes dans leurs petits présents !

Flash Info

Première surprise de l'année ! Le Président MACRON augmente la taxe sur le gazole de 10 %, Michel ESPIE surenchérit en augmentant de 50 % sur deux ans le tarif de la part proportionnelle d'assainissement ! Youpi !

VIE associative

DU BADMINTON AVEC LE VOLANT VICOIS



Affiliée à la Fédération Française de badminton, l'association, Le Volant Vicois, existe maintenant depuis 17 ans à Vic-Fezensac. Un plaisir pour tous les adeptes de la commune !

L'association ne délivre, certes, pas de licence - il faut donc avoir 18 ans pour pratiquer - néanmoins, elle compte aujourd'hui plus d'une quarantaine d'adhérents tous très motivés. Les entraînements ont lieu au COSEC chaque mardi et vendredi de 18h à 22h. Les joueurs peuvent même s'ils le souhaitent pratiquer le dimanche matin. Le montant de l'adhésion est de 35 euros en individuel et 50 euros pour les couples. Il est à noter que les entraînements ne s'arrêtent jamais. Vacances d'été, Noël,... il est toujours possible de taquiner le volant.

Différents niveaux sont regroupés au sein du club, du débutant au joueur plus confirmé, mais l'état d'esprit est celui de la simplicité et tout se passe dans une bonne ambiance. Pour préserver cette

convivialité, le bureau organise même régulièrement des soirées à thème : soirée Vin/Fromages, galette des rois, le « Bad Carnaval Karaoké », etc.

Cette année, l'association, présidée par Pascal Morvan, a décidé de s'engager dans un tournoi interclubs regroupant Auch, Condom et Eauze. L'occasion de se confronter aux autres joueurs et de partager un moment de sport.

Le volant Vicois participe également à différents événements durant l'année comme la nuit du badminton à Auch qui aura lieu cette année le 9 février, la journée caritative « des ruades vicoises » ou encore la fête du sport et des associations de Vic-Fezensac début septembre.

UNE OFFRE DE TIR A L'ARC TOUJOURS ATTRACTIVE !

Le Tir à l'Arc est une discipline assez discrète mais qui compte bon nombre d'amateurs dans notre commune. Avec près d'une quarantaine d'adhérents, l'Association Vicoise de Tir à l'Arc (AVTA) maintient d'année en année son dynamisme pour le plus grand bonheur de son Président, Louis

Maunier, et des membres du bureau.

Pour les plus jeunes, les entraînements ont lieu les mercredis en période scolaire de 17h à 18h au COSEC. Pour les adultes, ils ont lieu ce même jour de 18h30 à 20h30.

Autres entraînements : de juin à septembre, afin de profiter des beaux jours, le club propose des « parcours nature » les vendredis à partir de 17h sur le terrain Moto Cross de Caillavet. Les possibilités et les mises en situation sont diverses. Les parcours se composent de 18 pas de tirs, 44 animaux en 2D et 3D, des tirs longues distances, des tirs au drapeau, etc.

Des journées de parcours individuels ou en groupe sont également possibles en toutes saisons sur demande auprès de l'association.

Enfin, le club offre la possibilité, à ceux qui le souhaitent de découvrir la discipline via des initiations et des entraînements découvertes durant toute l'année.



LA petite histoire...



Cheveux ébouriffés, sa démarche le montre en route pour quelque chose. Ni homme, ni femme, il se présente les bras chargés d'attributs : le papier est là pour rappeler la parole, la feuille d'acanthe a toujours symbolisé la vie et les chapiteaux renvoient à l'architecte, celui qui crée et inscrit la marque de son passage.

Le Messenger déposé à Vic est, comme le montre l'inscription sur la base de l'œuvre, le quatrième exemplaire d'un moule qui en fait huit.

Inaugurée lors d'un marché de nuit en 1993, la statue « Le Messenger » de Zadkine de Vic-Fezensac est un prêt de la Ville de Paris à la commune de Vic-Fezensac. C'est un immense privilège pour Vic-Fezensac de bénéficier d'une telle œuvre.

Sculpteur français d'origine russe, établi en France en 1910, Zadkine est considéré comme l'un des plus grands maîtres de la sculpture cubiste.

Sa statue en bronze « Le Messenger », d'une belle plasticité, présente des courbes très différentes ainsi que des oppositions de masses et de légèreté assez saisissantes. Ce Messenger est venu d'ailleurs mais l'étranger qu'il est n'a rien d'angoissant et le sculpteur l'a bien signifié par une taille qui n'est aucunement monumentale. Humain par ses dimensions, le messenger l'est aussi par son allure.

Après avoir trôné durant près de 25 ans au milieu des escaliers à proximité du kiosque, la statue est maintenant exposée dans le hall de la Mairie de Vic-Fezensac. Ce déplacement était devenu indispensable afin de permettre à la Municipalité de Vic de garantir la sécurité de l'œuvre, toujours propriété parisienne, et sa présence dans la cité.

LE clin d'oeil !

Petit clin d'oeil aux équipes de la Poste de Vic-Fezensac qui jouent le jeu, durant les travaux, en stationnant leurs véhicules sur la place du Cheval Blanc afin de libérer les stationnements à proximité des commerces.

Merci beaucoup !



Mairie de Vic-Fezensac, Cours Delom, 32190 Vic-Fezensac
Tél : 05 62 64 47 00 - Fax : 05 62 64 47 13
Mail : mairie@ville-vicfezensac.fr
Page Facebook : Mairie de Vic-Fezensac
Site : www.ville-vicfezensac.fr
ISSN 2494-5161